

MINISTERE DU COMMERCE

**DIRECTION GENERALE DU COMMERCE DE LA
CONSOMMATION ET DE LA CONCURRENCE**

DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES AZALAÏ HOTEL, DU 27 AU 29 DECEMBRE 2017



Décembre 2017

INTRODUCTION

Le Ministère du Commerce a organisé à AZALAÏ HOTEL, du 27 au 29 décembre 2017, un atelier de formation des membres de la Commission Nationale de Négociations Commerciales (CNNC) sur l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC.

L'organisation de cet atelier a été rendue possible grâce à l'appui financier de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI) notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet de catégorie 1.

Trente participants représentant les structures, Services et le Secteur Privé ont pris part à cet atelier.

Un Expert national en Commerce International a été commis pour assurer cette formation. Il avait pour mandat :

1. d'élaborer et concevoir les modules de formation et autres documents y relatifs (projets de plan de travail, d'arrêté interministériel) ;
2. de former les participants sur l'Accord sur la Facilitation des Echanges, procéder à la validation des projets d'Arrêté interministériel du plan de travail ;
3. de rédiger et de déposer auprès de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré un rapport de formation.

L'objectif général de cette formation était d'améliorer leurs connaissances sur l'AFE et de les doter d'outils nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC d'une part, et de mieux vulgariser l'AFE en vue d'une appropriation nationale afin d'identifier ses implications et des mesures correctives pour le Mali d'autre part.

De manière spécifique, cette formation visait à :

1. former les membres du Comité Thématique sur l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges et leur rôle dans la mise en œuvre dudit Accord ;
2. informer et sensibiliser les membres du CTFE sur l'état de mise en œuvre de l'AFE aux niveaux multilatéral, sous-régional et national ;
3. examiner l'état de mise en œuvre des mesures de catégorie A, B et C ;
4. valider le projet d'Arrêté Interministériel portant création du Groupe Thématique Questions Douanières et Facilitation des Echanges ;
5. valider le plan d'action de Facilitation des Echanges.

II. OUVERTURE DE L'ATELIER

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Monsieur Modibo KEITA**, Directeur Général du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence. représentant le Ministre du Commerce.

Dans son allocution, il a d'abord remercié les participants, pour leur participation à cet important atelier. Ses remerciements vont également à l'endroit de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI) qui a apporté son appui dans la réalisation de certaines activités commerciales notamment, le financement de cet atelier, l'intégration du volet FE dans l'EDIC révisée de 2015.

Il a ensuite, rappelé l'importance de cet Accord pour les pays en développement et surtout pour un pays sans littoral maritime comme le Mali. Il a indiqué que la mise en œuvre réussie de cet Accord constituera la réponse aux préoccupations des autorités maliennes, celles de la mise disposition des consommateurs des marchandises de bonne qualité et à moindre coût. Il a fait mention de la nécessité pour le Mali conformément à l'agenda de mise en œuvre de l'AFE, de mettre en œuvre les dispositions de l'article 23 de l'AFE notamment la création du Comité de Facilitation des Echanges.

Il a enfin, invité les participants à suivre avec assiduité cette session de formations sur l'accord de facilitation des échanges afin d'en prendre connaissance, de faciliter son implémentation dans leurs différents secteurs d'activités et en faire un outil de travail quotidien.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Bureau de l'atelier :

Le Bureau de l'atelier a été mis en place et composé comme suit :

Président : **Monsieur Modibo KEITA**, Directeur Général du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ;

Rapporteur Général : **Monsieur OUMAR BAMBA**, Expert en Commerce International ;

Rapporteur Adjoint : **Dieudonné OUEFIO**, Conseiller en Politique Commerciale
Programme Hub & Spokes II de l'OIF.

Le programme adopté sans amendements, comporte six (06) sessions suivantes :

session 1 : introduction générale ;

session 2 : structure de l'AFE ;

session 3 : les Comités Nationaux de Facilitation des Echanges à travers le monde : les principaux défis et leçons tirées;

session 4 : l'état des lieux de la FE au Mali
session 5 : examen du texte de l'Accord ;
session 6 : examen du projet de Plan de Travail du CTFE ;
session 7 : examen du projet d'Arrêté interministériel portant création du Comité
Thématique Facilitation des Echanges.

Notons que sept présentations ont été faites dont 5 par **Monsieur Balla Moussa KEITA**, Expert en Commerce International, Directeur du Commerce Extérieur à la Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence et 2 par **Monsieur Oumar SYLLA**, Expert Junior en Commerce International, .

Session 1 : Introduction Générale

L'introduction générale a porté sur l'historique et le processus de négociations de l'AFE à l'OMC, ses objectifs, son importance dans le développement des échanges commerciaux des pays en développement, les différentes étapes de ratification et de mise en œuvre dudit Accord.

L'AFE s'appuie sur les trois articles (V, VIII et X) du GATT 1994. Pour appuyer sa mise en œuvre, le Secrétariat de l'OMC a proposé de mettre en place un Fond d'Affectation destiné à financer les différentes réformes prévues par les pays en développement.

Session 2 : structure de l'AFE

L'Accord de facilitation des Echanges est structuré autour des points suivants :

- Préambule (Disposition générales)
- Section I : Principes de Facilitation des Echanges
- Section II : Notification des catégories
- Section III : Dispositions institutionnelles
- Dispositions finales

L'Accord est régi par quatre principes à savoir, la transparence, la simplification, l'harmonisation et la normalisation: elle consiste à harmoniser les procédures, opérations et documents nationaux avec les conventions, normes et pratiques régionales ou internationales et la modernisation.

Session 3 : les Comités Nationaux de Facilitation des Echanges à travers le monde : les principaux défis et leçons tirées

Une cartographie des comités de Facilitation des Echanges à travers le monde a été présentée notamment, les objectifs, les motivations, l'ancrage institutionnel, leur composition et mode de fonctionnement. présentation détaillée des objectifs et du mode de fonctionnement. Des cas de bonnes pratiques au niveau international ont également fait l'objet d'échanges.

Au Mali, le Comité thématique Facilitation des Échanges n'a pas encore été officiellement Créé. Conformément à l'agenda proposé par le Comité de Facilitation des Echanges à l'OMC, les participants ont proposé que le Comité soit créé dans les plus brefs délais.

Session 4 : l'état des lieux de la Facilitation des échanges au Mali

Il ressort de la présentation de l'état des lieux au niveau du Mali que plusieurs actions ont été menées portant sur la catégorisation des Mesures, l'élaboration d'un programme de réformes des Mesures de catégorie C, les réformes institutionnelles, les actions de formation et de sensibilisation des acteurs nationaux et la collaboration avec les partenaires en vue d'un appui.

Concernant la catégorisation des Mesures :

Dans la perspective d'harmoniser sa législation commerciale et ses pratiques avec les dispositions de l'Accord de facilitation des Echanges de l'OMC, le Mali, avec l'appui technique de l'OMC et de l'OIF, a procédé à l'autoévaluations des besoins et priorités en matière de facilitation des échanges qui sont :

- 18 mesures de la catégorie A sont entièrement appliquées soit 50% de l'ensemble des mesures ;
- 6 mesures le sont partiellement pour l'essentiel soit 16,67% ; et
- 12 mesures de la catégorie C sont non conformes, soit 33,33% de l'ensemble des mesures.

Concernant la ratification et la notification des Mesures :

le Gouvernement du Mali à en janvier 2016, notifié au Secrétariat de l'OMC, la ratification de l'Accord sur la Facilitation des Echanges. Le pays a également notifié les 3 Mesures de catégorie A, B et C.

Concernant l'élaboration d'un programme de réformes des Mesures de catégorie C

Avec l'appui technique du Centre de Commerce International, un programme de renforcement des capacités a été élaboré.

En vue d'une conformité avec les dispositions de l'AFE, le Programme propose quatre axes d'intervention portant sur le renforcement du cadre institutionnel et règlementaire, le renforcement de capacité technique du personnel, les études de faisabilité et les créations d'infrastructures physiques.

Concernant les réformes institutionnelles :

- Un décret n°2017-0012/PM-RM du 19 janvier 2017, a créé la Commission Nationale de Négociations Commerciales ;
- un projet d'Arrêté interministériel portant création du Comité Thématique Facilitation des Echanges est en cours de création ;
- la création d'une Direction de Facilitation des Echanges au sein de la Direction Générale des Douanes ;
- un plan de Travail a été élaboré ;
- la mise en place en cours du "Trade Portal etc.

Concernant la collaboration avec certains partenaires en vue d'un appui :

Le Gouvernement a obtenu un appui multiforme des partenaires au développement notamment, l'USAID, la CNUCED, l'OMC etc.

Concernant la formation et la sensibilisation des acteurs nationaux, le Ministère du Commerce a organisé au cours de l'année 2017, deux sessions de formation en faveur des acteurs nationaux. Au total, 60 acteurs nationaux ont été formés, informés et sensibilisés sur l'AFE de l'OMC.

Session 5 : examen du texte de l'Accord sur la Facilitation des Echanges

Les participants ont passé en revue les 13 articles dudit Accord. Une explication détaillée des articles a été donnée en vue de la compréhension du texte. Les articles ont été lus en détails avec les participants pour clarifier les enjeux, les réformes et les mesures de simplifications visées.

REACTIONS :

A l'issue des différentes présentations, les participants se sont préoccupés sur un certain nombre de questions notamment :

- l'ancrage institutionnel du nouveau dispositif de l'Inspection Avant Expédition en remplacement de BIVAS-VERITAS ;
- la multiplicité des Guichets uniques ;
- les faibles capacités des transporteurs maliens à assurer les frets.

Session 6 : examen du projet d'Arrêté interministériel portant création du Comité Thématique Facilitation des Echanges

Après lecture du projet de texte de l'Arrêté, les participants ont fait proposé que l'arrêté soit signé 3 Ministres à savoir : les Ministres chargés du Commerce, des Finances et des Transports.

Sur l'examen du projet d'Arrêté interministériel, les participants ont proposé des modifications suivantes :

Article 1er : nouvelle formulation : il est créé; il est créé un Comité Thématique Facilitation des Echanges (CTFE).

Article 2 :

1er boulet : remplacer "suivre" par "mettre en œuvre"

2ème boulet : remplacer "développer" par "élaborer"

9ème boulet : article reformulé ainsi qui suit : formuler des recommandations en vue de la mise en œuvre de l'AFE au niveau national

15ème boulet: nouvelle formulation : recueillir et diffuser des informations et les meilleures pratiques sur la FE

Article 3 : ajout du Conseil Malien des Transporteurs Routiers

Article 5 : remplacer "le Ministre chargé du Commerce" par "le Ministre en charge du Commerce"

Chapitre 3 : il lieu de "Fonctionnement, lire "DU FONCTIONNEMENT"

Article 6 : remplacer "de ce comité" par "du comité".

Article 7 : remplacer "Elle" par "Il".

Article 8 : ajouter "s" à côté de fond.

Le projet d'Arrêté a été adopté sous réserve des amendements.

Session 7 : examen du projet de Plan de Travail

Le Plan de Travail triennal a été adopté avec amendements.

RECOMMANDATIONS

A l'issue de cette formation, les participants ont fait des recommandations suivantes :

à l'endroit du Ministère du Commerce :

1. que le Ministre chargé du Commerce fasse un lobbying auprès de ses collègues afin que le projet d'Arrêté soit signé très rapidement ;

2. prévoir le financement des activités du Comité Thématique dans le budget de l'Etat,
3. mobiliser des ressources en vue du financement des réformes dans le cadre l'AFE.

à l'endroit de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré :

1. financer une étude sur l'étude l'état de mise en œuvre des différentes catégories A, B et C de l'AFE au Mali ;
2. insérer dans le budget du Cadre Intégré courant 2018, la prise en charge des activités de formation, d'information et de sensibilisation des services aux frontières, et un voyage d'échanges d'expériences.

CLOTURE DE L'ATELIER

La cérémonie de clôture a été présidée par **Monsieur Balla Moussa KEITA**, Expert en Commerce International représentant le Directeur Général.

Il a tenu à remercier tous les participants pour leur assiduité et leur participation active à cet atelier. Il les a exhortés à faire bon usage de cet Accord dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Il en a profiter pour réitérer les remerciements du Ministère du Commerce à l'endroit de l'UMOCI, pour son appui multiforme dans la réalisation des activités du commerce au Mali. Il a précisé que le pays a besoin de leur contribution pour la mise en œuvre réussie de cet Accord.

Il a porté à la connaissance des participants que le Ministère va proposer un budget qui servira au financement des activités des comités thématiques de bien fonctionner.

Il a rassuré les participants que tous les services et structures seront intégrés dans les différents comités thématiques qui seront mis en place dans un bref délai.

Il a levé la séance.

Bamako, le 2 janvier 2017